



Notre Caf nous réclame de l'argent à cause d'un changement de situation

Par **Rob54**, le **23/01/2019** à **12:26**

Bonjour , je vous pose ma situation .

Suite à notre Pacs avec ma partenaire, nous avons déclaré ce changement aux organismes concernés (dont la CAF) .

Suite à ce changement, la CAF nous a interpellés sur la situation avant notre Pacs, car nous vivions déjà sous le même toit (avec documents d'hébergement à titre gratuit pour ma partenaire), or la Caf nous informe à ce jour que nous étions considérés dès lors en concubinage.

Pour nous, concubinage est synonyme de PACS ou de mariage (comme pour les impôts puisque nous faisions bien nos déclarations séparément).

Aujourd'hui, la Caf nous demande de rembourser le trop-perçu des prestations dont nous avons bénéficiées depuis.

Etant dans l'incapacité financière de rembourser ce montant (nous nous retrouvons à l'heure actuelle tout deux au chômage) et désapprouvant cette décision, j'aimerais connaître les différents recours auxquels nous pourrions avoir droit.

Nous n'avons jamais voulu frauder à la CAF et nous ne sommes pas d'accord avec cette décision, ils m'ont juste envoyé une notification de dette , et à ma compagne une demande de document de 2017 à novembre 2018.

Vous remerciant par avance,

Robin

Par **jodelariege**, le **23/01/2019** à **12:33**

bonjour lisez ci dessous

https://www.caf.fr/sites/default/files/Guide%20de%20l'allocataire_0.pdf

vous y lirez que le concubinage est une vie de couple même non pacsés....

Par **Visiteur**, le **23/01/2019** à **15:32**

Bonjour

N'hésitez pas à contacter le médiateur de la CAF.

Par **Rob54**, le **23/01/2019** à **15:36**

Bonjour Pragma, nous sommes en attente de la ré-étude de notre dossier sur les 2 ans , après cette dernière, je suivrai votre conseil et ferai appel au mediateur de la CAF, je vous remercie sincèrement . Cordialement Robin.